

ASSC CFC ord. 2017

2021-2022

Formation raccourcie 2ème année

mercredi
27.10.2021

08h00-08h30

Présentation de l'OrTra et des CIE
02Rac

Home La Promenade - 2800 Delémont
Salle Bergeronnette - (ancien bâtiment)

mercredi
27.10.2021

08h30-11h30

Organiser les transports des clientes et clients
H.3

Home La Promenade - 2800 Delémont
Salle Bergeronnette - (ancien bâtiment)

mercredi
27.10.2021

12h45-16h00



**Préparer des perfusions exemptes de solution
médicamenteuse et les administrer lorsqu'une voie
veineuse périphérique est en place et changer des
perfusions contenant déjà une solution
médicamenteuse**
D.4

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 04/06- Fourmi et Papillon

jeudi
18.11.2021

08h00-11h30 /
12h45-16h00



**Réagir en cas d'urgence de manière conforme à la
situation**
C.1

Salle des pompiers - Rue St-Michel 10,
Delémont
Caserne des pompiers (CRISD)

Interdiction d'utiliser les places de parc de la caserne des pompiers !


vendredi
26.11.2021

08h00-11h30



**Participer à l'accompagnement des clientes et clients
dans les situations de crise**
C.3

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 11 Coccinelle

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

vendredi
26.11.2021

13h00-16h00



Participer à l'accompagnement des clientes et clients dans les situations de crise

Self-défense
C.3

Jura Fight Academy
Rue du 23-Juin 4 - 2822 Courroux

mercredi
01.12.2021

08h00-11h30 /
12h45-16h00



Participer à l'accompagnement des clientes et clients souffrant d'affections chroniques, de multimorbidité ou se trouvant en situation palliative

C.4

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 09 Libellule

mercredi
22.12.2021

08h00-11h30



Cours spécifique

Soins de stomie
CS

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 04 Fourmi

mercredi
22.12.2021

12h45-16h00



Cours spécifique

D.2 - D.6 - B.3 selon besoins
CS

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

jeudi
03.03.2022

08h00-11h30

Agir en tant que professionnel-le et membre de l'équipe

Présentation des examens finaux, vocabulaire professionnel - Examens à blanc

Manuel de formation ASSC 2017 et cahier 1/Compétence

A obligatoires

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 08

jeudi
03.03.2022

12h45-16h00


Agir en tant que professionnel-le et membre de l'équipe

Présentation des examens finaux, vocabulaire professionnel - Examens à blanc

Manuel de formation ASSC 2017 et cahier 1/Compétence

A obligatoires

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 08

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

Informations complémentaires

Selon le plan de formation d'OdaSanté, 34 jours de cours interentreprises sont à organiser durant les 3 ans de formation ASSC (20 jours CIE pour la formation raccourcie qui se déroule sur 2 ans)

Les plannings des CIE (cours interentreprises), mis à jour, sont disponibles sur le site internet de l'OrTra jurassienne santé-social:

www.ortraju.ch

- Les habits professionnels sont obligatoires pour tous les cours portant le symbole du T-shirt (voir ci-dessous, en bas de page)
- Il est indispensable de se munir du cahier didactique correspondant à la compétence pour chaque CIE
- Toute absence à un cours interentreprise doit être communiquée au plus vite à l'OrTra jurassienne santé-social (-> justificatif d'absence via site internet de l'OrTra jurassienne santé-social)
- Chacun-e doit se conformer au règlement CIE distribué au début de sa formation

Liens utiles :

www.divssa.ch (école EMS2 à Delémont)

www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html

(service de la formation postobligatoire du canton du Jura)

www.odasante.ch

www.savoirsocial.ch

www.professionsante.ch

www.orientation.ch


www.mon-app.ch (recherche places d'apprentissage)

www.facebook.com/OrTra_JU_santé-social

Où nous trouver ?

OrTra jurassienne santé-social
(bâtiment orange – 1^{er} étage)
Rue de la Molière 13
CH-2800 Delémont



 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.